

Séance extraordinaire du 17 juin 2024

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 17^e jour de juin deux mille vingt-quatre (17-06-2024) à 18 h 30 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures trente (18 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Demande d'aide financière 2024-2025 - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2022-2025) – Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements »***

Période de questions

- 3. Clôture de la séance***

2024-06-121

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Paul Langevin et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 17 juin 2024

2. Demande d'aide financière 2024-2025 - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) (2022-2025) – Volet 3 « Entretien de la Route verte et de ses embranchements »

ATTENDU que le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif, afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif* (Véloce III);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 28 000 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 5980 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser une représentante à signer cette demande;

2024-06-122

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Guy St-Arnauld et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Nancy Larocque, directrice des finances et greffière trésorière adjointe, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 31;
Fin : 18 h 31 (pas de question).

3. Clôture de la séance

2024-06-123

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 18 h 31.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.